

COMMUNE DE CHATILLON SAINT JEAN

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq février,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Le Maire Gérard FUHRER,

Etaient présents : REGAZZONI Pascal, DEBRIS Roger, Adjoint au Maire
Mesdames ANTONIETTI Martine, DINIS Céline, GONDEAU Séverine, VORON Marie-Hélène,
Messieurs MOURRARD Michel, ODEYER Bernard, Conseillers Municipaux

Etaient excusés : BARD Anne-Lise, 3^{ème} Adjointe, BENEZET Damien, GARCIA Roland, ROOSEBOOM Marielle, SIBUT Colette, VANHAECKE Gérard

Etait en retard :

Etait absent :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 09

Votants : 13 (Anne-Lise BARD a donné pouvoir à Pascal REGAZZONI)

(Roland GARCIA a donné pouvoir à Michel MOURRARD)

(Marielle ROOSEBOOM a donné pouvoir à Martine ANTONIETTI)

(Gérard VANHAECKE a donné pouvoir à Gérard FUHRER)

Date de la convocation : 29 janvier 2019

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Pascal REGAZZONI est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil adopte le Compte-rendu du 8 janvier 2019.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie les élus pour leur aide lors de la dépose des illuminations de Noël. Il fait part à l'assemblée des remerciements d'une administrée pour le colis de Noël offert par la municipalité.

I - TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

- **Salle Daniel ARDIN**

Le 25 janvier dernier, Monsieur DEBRIS a assisté à une réunion à la Salle Daniel ARDIN, concernant le lot LACHARNAY et la levée des réserves. La dernière réserve de réception n'ayant jamais été levée, l'architecte propose de prononcer la levée des réserves en appliquant une réfaction de 1000 € à leur marché. Pour mémoire, la Commune avait mis en demeure l'entreprise de faire intervenir une entreprise à leurs frais et risques. L'entreprise n'ayant pas donné suite, il appartient à la commune en tant que pouvoir adjudicateur de missionner une autre entreprise pour intervention à leur frais. Le montant de l'intervention sera prélevé sur la retenue de garantie. Un devis sera demandé par le Maître d'œuvre à l'entreprise MEFTA BELOT.

Mise en service de la nouvelle autolaveuse tractée : ce nouveau matériel très maniable est un réel confort de travail pour les agents en charge du nettoyage de la Salle Daniel ARDIN.

- **Travaux d'aménagement rue du Gognard**

Afin de garantir la sécurité, différents aménagements seront réalisés avec la mise en place d'écluses, de stationnements, de rétrécissements, avec des quilles pour réduire la vitesse. Le devis d'un montant de 6 674.40 € est accepté et les travaux seront réalisés par les élus et le service technique. La vitesse sera ensuite limitée à 30 km/h. Un arrêté en ce sens sera donc pris.

- **Toujours dans le cadre d'aménagements sécuritaires, les travaux suivants seront réalisés :**

. En face du salon de coiffure, le stationnement et l'arrêt sont déjà interdits. Cette interdiction n'étant pas respectée : problème de visibilité, passage des cars.... Des marquages au sol seront réalisés.

. Rue du Vercors : Des marquages au sol et des panneaux seront installés au niveau des arrêts du bus.

. Au Hameau du Petit Châtillon : un passage alterné sera créé, la vitesse réglementée à 30 Km/h et une signalétique au sol sera matérialisée.

Pour mémoire, Monsieur DEBRIS rappelle que la circulation dans l'agglomération de Châtillon Saint Jean sera réglementée par un arrêté et limitée à 30 Km/h.

. Concernant les travaux d'évacuation d'eaux pluviales, à Peroux devant la propriété JULLIEN : Le problème semble être dû à une reprise de la couche de roulement réalisée par le Département. Aussi, ce point précis sera pris en charge par leurs soins. Un devis a donc été demandé sur la base de la solution envisagée par la Commune : le coût est de 2 441.80 € HT.

. Pour les travaux de reprofilage sur la RD 123 à l'entrée du parking de la Salle Daniel ARDIN, il semblerait que ces travaux ne soient pas à la charge du Département mais de la Commune. Un devis a également été réalisé et le coût s'élève à 4 009.40 € HT.

Pour les deux précédents points, Monsieur le Maire va solliciter les Conseillers Départementaux afin que ces travaux soient pris en charge par le Département comme cela était initialement prévu lors des rencontres sur le terrain.

- **Appuis vélos : huit seront installés sur la Commune :**

- 3 à la mairie,
- 2 à la Salle Daniel ARDIN,
- 3 à proximité des commerces (relais poste)

La Commande sera confirmée par la Commune.

- **Consultation sur le projet SAGE Molasse miocène du Bas Dauphiné et des alluvions de la Plaine de Valence :**

Monsieur Pascal REGAZZONI rappelle que la Commission Locale de l'eau a adopté à la quasi-unanimité le projet de schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence. Ce projet concerne un vaste ensemble de ressources en eaux souterraines indispensables à l'alimentation en eau potable des populations, au développement économique du territoire et au fonctionnement des cours d'eau. Les Collectivités concernées par le périmètre du SAGE sont consultées sur ce projet avant qu'il soit soumis à enquête publique. A l'issue de cette procédure, le SAGE devra être approuvé par arrêté inter-préfectoral. Le SAGE est un document de planification de l'action publique dans le domaine de l'eau qui dispose de plus d'une portée réglementaire. Le Conseil Municipal est amené à se prononcer. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, il émet un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. (SAGE)

- **Implantation de deux armoires de rue pour la fibre optique :**

- La première sera située, 165 rue du Vercors pour la couverture de la zone Sud de la Commune. Observations : définir plus précisément l'emplacement car un réaménagement de voirie est prévu. Monsieur le Maire va se rapprocher du Cabinet BEAUR afin de déterminer précisément la hauteur de voirie.
- La seconde, rue des Boulangeries (ancienne poste) pour la couverture de la zone Nord de la Commune. Observations : avant la réalisation des travaux, la Commune doit déposer le support vélos.

II - URBANISME

Depuis le précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire précise qu'aucune instruction sur les dernières demandes déposées n'est terminée.

Une réponse a été faite par la Commune auprès de l'association « Respectons Saint Izier », au recours gracieux en annulation de la DP 02608718V0027. Monsieur le Maire rappelle qu'en donnant une réponse favorable à la DP émise par la Société Orange, la Commune pensait aller dans le sens des nombreux utilisateurs de téléphones portables qui, très régulièrement, pestent contre l'absence ou la faiblesse du réseau sur notre territoire. Il va de soi qu'une meilleure couverture ne doit pas être obtenue au détriment de la santé de ses habitants. En l'état actuel de la réglementation et des études scientifiques, l'opérateur a fourni toutes les précisions utiles à une meilleure connaissance de l'environnement des antennes-relais.

En Matière d'information, Monsieur le Maire rappelle que les réunions du Conseil Municipal sont publiques, les demandes et arrêtés d'autorisations d'urbanisme sont affichés ainsi que les comptes-rendus de Conseil Municipal. Ces derniers sont consultables sur le site internet de la Mairie.

Le propriétaire de la parcelle B N° 472 a un projet d'aménagement portant sur la construction de deux maisons individuelles. Pour le raccordement à l'assainissement, la voirie et les espaces verts du lotissement ayant été rétrocédés à la Commune, un avis technique favorable a été émis par le service Assainissement de l'Agglo, pour un tracé empruntant un espace communal.

III - ÉCOLES

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2019, les prévisions d'effectifs établies par l'Inspection de l'Académie, pour l'école primaire de Châtillon-Saint-Jean sont susceptibles d'être concernés par une mesure de carte scolaire.

Au regard des effectifs de référence retenus, cette situation place en hypothèse de fermeture une classe primaire « Les Trois Platanes ». L'effectif prévu est de 96 élèves.

L'inspectrice est venue sur place le 1^{er} février 2019 et un courrier des parents d'élèves lui a été remis en main propre. Ce dernier était également signé par la Commune qui s'associe aux parents d'élèves et apporte son soutien à la démarche de demande de reconsidération de sa position.

La décision sera prise après la consultation du comité technique spécial départemental et du comité départemental de l'éducation nationale prévus respectivement les 5 et 7 février 2019.

Dans le cadre des travaux de sécurisation et considérant les observations de la Gendarmerie de Romans lors d'une visite des lieux demandant à augmenter la hauteur de la clôture de l'école rue d'Octavéon, la Commune a fait réaliser les travaux avec la mise en place d'un portail par l'entreprise SEUX. Le rendu est de bonne qualité. Pour l'accès au bac de compostage situé devant l'école, le passage se fera maintenant par le portail d'entrée principale, aux jours et heures d'ouverture de l'école.

Le 14^{ème} Salon du Livre Jeunesse se déroulera du 25 au 30 mars 2019. L'Inauguration aura lieu le 25 mars à 18h30 à la Salle Daniel ARDIN. Une réunion de travail sera programmée avec les organisateurs, les élus et les employés communaux. Il est déjà prévu qu'Amélie nettoie les sanitaires tous les matins.

IV - PERSONNEL COMMUNAL

- Service Administratif : Depuis le 3 décembre 2018, l'agent en poste à l'accueil est en arrêt maladie. Son arrêt est prolongé jusqu'au 16 mars 2019. Une demande de mise à disposition de personnel, déjà formé et opérationnel, est faite auprès du Centre de Gestion de la Drôme, pour 26 heures hebdomadaires.
- La personne devant exercer un « Travail d'Intérêt Général » était sur la Commune durant deux semaines. Cette expérience est concluante. Madame CROUZET du Service pénitentiaire remercie la Commune « pour sa disponibilité et son engagement qui concourent à l'œuvre de justice ».

V - COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- RENCONTRE AVEC VRA MONSIEUR BANC POUR LA REPARTITION DES BACS OM EN ZA LES FLOTTES ET RUE DES BOULANGERIES :

Les bacs de regroupement seront déplacés à partir du vendredi 15 février 2019 suite aux récents réaménagements. Une information sera distribuée auprès des riverains pour les deux sites suivants :

- ZA les Flottes : Deux bacs OM de 1 100 litres seront mis en place le long de la clôture du centre technique communal.
- Rue des Boulangeries : Trois bacs de 770 litres seront mis au fond du parking de l'ancienne poste.

- Commission des déchets du 31 janvier 2019 : Madame Antonietti donne les informations suivantes à l'assemblée :

- Entre mars et fin mai, organisation de douze ventes de proximité de composteurs individuels auprès des particuliers au prix de 15 €. La mairie devrait recevoir un courrier sur le sujet.
- Possibilité pour les communes d'acquérir des bacs 4 roues de 770 litres (gratuit si fissurés 30 € si bon état)

Courrier d'un riverain relatif aux dépôts dans les containers « Chemin de la Source » : Il semblerait qu'ils soient souvent pleins et que le tri ne soit pas respecté. La commune fera suivre ce courrier à l'Agglo puisqu'il s'agit maintenant d'une compétence de VRA.

Courrier de VRA : la Commune fait partie des zones rurales pour lesquelles la direction Gestion des Déchets préconise un changement du mode de collecte des Ordures ménagères résiduelles. La commune souhaite s'engager dans cette démarche, afin de planifier le déploiement de conteneurs semi-enterrés, la commune est donc candidate et se positionne en ce sens.

- RENCONTRE AVEC MONSIEUR LARUE ET MADAME MARTINEZ DE VRH LE 5 FEVRIER 2019 : Ce bailleur social devrait acheter les parcelles appartenant à la famille VELLIEUX, à proximité de l'espace GERIN afin de réaliser une opération d'aménagement et de constructions de logements.

- COMMISSION DES CHATILLON DE France LE 4 FEVRIER 2019 : Cette commission a pour objectif de préparer, anticiper, organiser et budgétiser l'accueil des Chatillonnais de France les 19 et 20 octobre prochain. Il s'agit d'accueillir entre 100 et 110 Chatillonnais de France et d'ailleurs durant le week-end. La Commune aura à sa charge la logistique d'accueil, les repas, l'animation, les visites... Il est prévu un couchage chez l'hébergeant. L'association participe aux frais de réception.

- COMITE DE PILOTAGE CONTRAT DSP ASSAINISSEMENT – le 05/02/2019 : En 2018, 630 mètres de curage préventif a été réalisé en fonction des caractéristiques des terrains et 81% des grilles ont été nettoyées sur la Commune de Châtillon Saint Jean. Une demande est faite afin que les Communes soient prévenues quand il y a une intervention de VEOLIA. Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de visiter la Station d'épuration de Romans Sur Isère.

VI - QUESTIONS DIVERSES

- Un mail du 28 janvier dernier annonce l'arrivée prochaine sur la Commune du compteur Linky. Monsieur le Maire fera un mail à ENEDIS afin d'avoir de plus amples informations et demander que chaque habitant de la commune soit prévenu de l'intervention.

- Une enquête publique concernant le projet d'autorisation unique de prélèvement pour l'irrigation à des fins agricoles, dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines (hors prélèvements dans le Rhône et l'Isère) pour une durée de 3 ans sur 42 communes du département de la Drôme et 4 communes du département de l'Isère va se dérouler du 11 février au 14 mars 2019 inclus. L'avis au public est affiché à l'extérieur de la Mairie, depuis le 14 janvier 2019. Nous devrions prochainement recevoir un dossier d'enquête publique.

- FREDON Rhône-Alpes invite la commune à une demi-journée organisée dans le cadre de la charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif : « zéro pesticide dans nos villes et villages » à Chabeuil le 27 mars 2019 de 8h30 à 12h00. Madame Antonietti devrait y participer.

VII - INVITATIONS A VENIR

- PIERREVAL, Aménageur mercredi 6 février à 14h30 pour le projet de la Noyeraie
- Comité de suivi pôle ADS avec VRA à Marches mercredi 6 février à 18h00
- Visite de la Collection Weiss à Romans jeudi 7 février à 10h30.
- Inauguration du Restaurant « Faim de saison » à Alixan le vendredi 8 février à 18h30.
- Samedi 9 février : rencontre du G8 à TRIORS
- Dimanche 10 février 2019 à 11h00 AG des anciens combattants à la Mairie
- Dimanche 10 février 2019 : loto de l'APAE
- Lundi 25 février à 18h00 Commission des Châtillon de France.
- Mardi 26 février à 20h00 Conseil Syndical SIVOS, Mairie de PARNANS
- Samedi 2 mars 2019 : concert des membres honoraires à la SDA

La séance est levée à 20H45

Prochaine réunion du Conseil municipal :

Mardi 5 mars 2019